



Cadres et spécialisés : dommages collatéraux !

Le reclassement des paramédicaux en A entraîne pour les cadres et les spécialisés une remise en cause de la catégorie active (droit à la retraite à 55 ans) alors qu'ils avaient opté ou lutté pour son maintien. 2 choix sont proposés dans le projet de protocole :

Soit renoncer à la retraite à partir de 55 ans, soit se retrouver sur une grille en voie d'extinction.

Comme si au détour d'une augmentation de salaire indispensable et face aux suppressions d'emplois, la pénibilité du travail n'existait plus !

Pour SUD santé, ce protocole est inacceptable.

Inacceptable pour les paramédicaux qui vont payer cher ce reclassement, pour une augmentation de salaire assez dérisoire dans le détail (50 euro en début de carrière)

Inacceptable pour les techniciens de laboratoire et les diététiciennes qui ne seront pas reclassés (seraient ils aussi en voie d'extinction)

Inacceptable pour les spécialisés dont les luttes avaient permis le maintien de la catégorie active.

Inacceptable pour les cadres qui ont opté pour le maintien de la catégorie active

Inacceptable pour cadres supérieurs dont les salaires ne sont même pas au niveau des attachés d'administration et des ingénieurs dans la nouvelle grille et dont la rémunération sera fluctuante en fonction d'objectifs de plus en plus difficiles à atteindre !

Le droit d'option sera clos en juillet 2012 date d'entrée en vigueur du protocole pour l'encadrement et les spécialisés.

Choisir le reclassement c'est aussi renoncer aux bonifications de 1 an pour 10 ans de travail en catégorie active, ce qui représente pour des carrières féminines souvent incomplètes, des décotes importantes sur la pension, que les 5 ans de travail supplémentaires ne compenseront pas .

Pour SUD santé ce protocole doit être refusé par l'ensemble de la profession.

Nous exigeons une renégociation du protocole avec une augmentation égale pour tous de 300 euro, le maintien de la catégorie active et la possibilité d'un départ à 55 ans, des embauches et une vraie promotion professionnelle qui réponde aux besoins .

Janvier 2010